

MINISTERE
de L'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Mouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-
tion des monuments naturels et des sites de carac-
tère artistique, historique, scientifique, légén-
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du
11 juillet 1942;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conser-
vation présente un intérêt général la Tour Carrée de Trausse (Aude) et ses
abords comprenant les parcelles cadastrales n^o 247 à 250 298 section A,
appartenant à:

GABAUDE Paul	250
LIGNERES Joseph	298
ROQUEFORT Jean	249
TALLAVIGNES Hector	248
VALES Raoul Mme	247

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s'applique aux
façades, élévations et toitures.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune
de Trausse et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 19 mars 1943

Par délégation

le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux Arts

L. HAUTCOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Trausse. — Tour carrée et ses abords (parcelles n^{os} 247 à 250, 298, section A du cadastre) [*S. Ins.* : 19 mars 1943].

DÉPARTEMENT

d AUDE

COMMUNE

d TRAUSSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 T

(Sept. 1970)

Section A

1° Feuille

Echelle : 1/1250

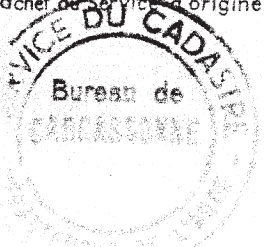


N° d'ordre du registre de conservation des droits :

Coût du présent extrait :

7 F

Cachet de l'origine :



Extrait certifié conforme au plan cadastral

- à la date ci-dessous (1) :

- à la date du 1^{er} janvier 19... (1) :

A CARCASSONNE

le 10 Juillet 1987

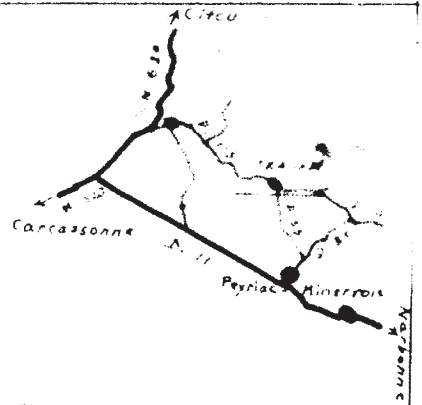
L le Cadastre

ANCIENNES

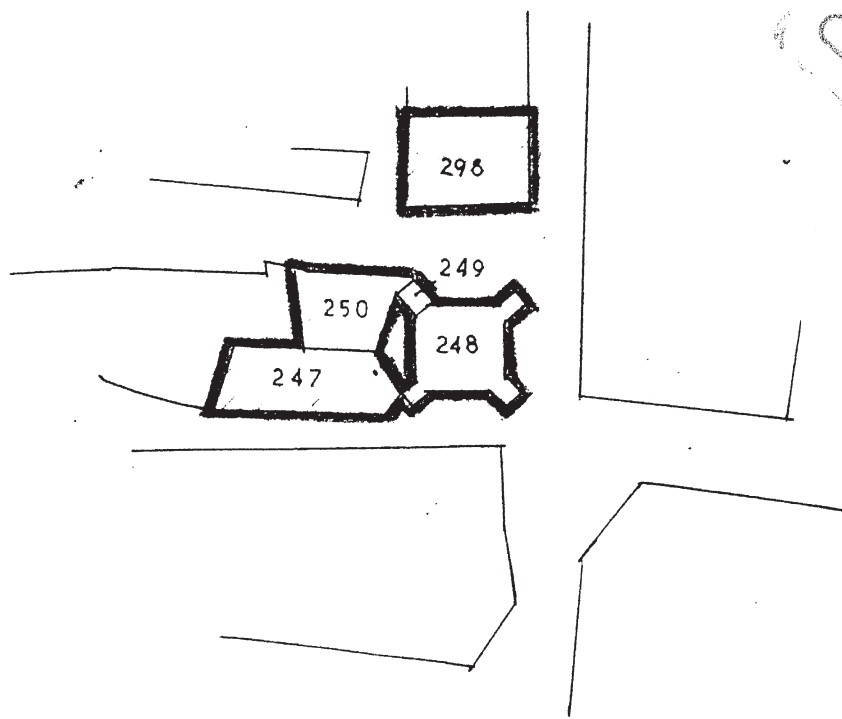
SITES

AUDE TRAUSSE

CANTON : PEYRIAC-MINERVOIS
ARROND^T : CARCASSONNE



TOUR CARREE ET SES ABORDS "MICHELIN" au 1/200 000
N° 83 pli 12



ORIGINAL
N
2



PARTIE INSCRITE

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Tour Carrée de Trausse (Aude) et ses abords comprenant les parcelles cadastrales n° 247 à 250 298 section A,

Arrêté du 9 Mars 1943